

20 Septembre 2013

## Compte rendu Conseil Académique du 20/09/2013

### ORDRE DU JOUR

Bilan de Contrat : dossier d'évaluation AERES

**Etaient présents :** Philippe ROLLET, Président ; Salah MAOUCHE, Vice Président du CEVU ; J-F Pauwels, vice Président du CS

#### Collège A

Bruno BASTIDE, Didier CAZAL, Jean COSLEOU, Jérôme MAATI, Baghdad OUDDANE, Stéphane VIGEANT

#### Collège B

Lionel BELINGHERI, Georges BOBOWSKI, Cécile FORT, Nicole GARNIER, Anne-Frédérique PAUL, Céline TOUBIN,

#### Collège BIATOSS

Christian BOULINGUEZ, Eric BROSS, Marie-Laurence VAN DEN TORREN, Martine SION

#### Membres consultatifs

Martine CASSETTE, Nicolas POSTEL, Alain RIVES

#### Etaient excusées

Clarisse DHAENENS, Sylvie DELMER

#### Etaient représentés

Bertrand BONTE, Pascal PHILIPPART

#### Etait invitée

Virginie BAUDRY

#### Membres du conseil scientifique

##### Collège A

Guy Buntinx, Alain Cappy, Gilles Dambrine, Benoit Demil, Isabelle Fournier, Hugues Leroux,

##### Collège B

Christelle Vanbesien

##### Collège C

Christine Lancelot, Laurence Marsalle, Blandine Mortain, Christophe Tastet, Vincent Tomy

##### Collège E

Sébastien Huart

Collège F  
Catherine Perque

Collège Etudiants  
Hasan Ola Alhaj

Membres extérieurs  
Conseil régional, MC Dansac ; Cnrs, V Benavent ;

Invités  
L Buchailot

### 1. Loi du 22 Juillet relative à l'enseignement supérieur

Le conseil s'ouvre sur une intervention de P. SERNICLAY, **Directeur Général des Services** pour présenter les principales modifications concernant la gouvernance des universités suite à la publication de la loi du 22 Juillet 2013 sur l'enseignement supérieur.

Il précise en préambule que seul le texte de loi fixant les grands principes est paru, et que 25 décrets d'application, qui sont attendus avant la fin de l'année, viendront préciser le contenu de la réforme.

Il détaille le nombre et la qualité des membres qui composeront **le nouveau CA** et précise les nouveaux aspects de fonctionnement: 24 à 36 membres, les 8 (au lieu de 7 précédemment) personnalités extérieures participent à l'élection du président, la démission des 2/3 du CA entraîne de facto la dissolution des conseils.

Parmi les nouvelles attributions figure la possibilité de créer d'autres composantes. Des pratiques en vigueur à Lille<sup>1</sup> sont désormais inscrites dans la loi comme le dialogue de gestion et le conseil des directeurs de composantes.

**Le Conseil académique** qui comporte de 40 à 80 membres, réunit les attributions des anciens CEVU et CS. Ses compétences sont déclinées à l'article 671 6, elles concernent notamment la politique de formation et la politique de recherche, la qualification des emplois, les demandes d'accréditation, le schéma directeur handicap, les mesures garantissant les libertés universitaires et syndicales ou la politique étudiante. Selon les sujets et leur incidence financière, il se réunit en formation plénière ou en commission (recherche ou formation et vie universitaire).

Les votes sur les sujets relevant des commissions ont une valeur délibérative.

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est désormais rattachée au conseil académique.

Il y a bien évidemment des mesures transitoires avant la mise en oeuvre complète du nouveau dispositif (élection des nouveaux conseils).

Notamment, les compétences attachées aux nouveaux conseils, entrent en vigueur dès la publication du texte.

Le sujet majeur qui a conduit à réunir aujourd'hui cette assemblée des 2 conseils CEVU/CS se fait donc dans le cadre du conseil académique nouvellement créé.

J. COSLEOU demande si le terme de délibératif signifie que les sujets passés en commission ne repasseront plus en CA et souhaite que les documents projetés soient envoyés aux membres du CAC

P SERNICLAY répond que l'analyse est juste mais précise que les sujets qui ont une incidence financière devront être examinés au CA. Les documents présentés ce jour seront transmis aux membres

## **2. Constitution des viviers**

Nicolas Postel présente une proposition de simplification des procédures de constitution des viviers des comités de sélection. Le constat est que la constitution de viviers limités à 20 personnes et ce, à partir d'élections, fait apparaître une série de difficultés à la fois techniques et politiques.

Les viviers sont parfois trop étroits, ne permettant pas de faire apparaître toutes les spécialités. Leur renouvellement est complexe et donne lieu chaque année à des tensions. Leur gestion est délicate. L'incidence sur l'ensemble des procédures n'est pas négligeable car certaines spécifient que l'enseignant-chercheur mobilisable dans telle ou telle commission « doit faire partie du vivier ».

La proposition de l'équipe de direction est de constituer des viviers composés de l'ensemble des collègues aptes à constituer un comité de sélection et souhaitant en faire partie.

La procédure proposée est donc la suivante :

- 1- Les collègues en capacité de participer à un vivier interne (collègues titulaires votant à Lille 1) font acte de candidature (entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 septembre).
- 2- Le service des personnels enseignants étudie la validité de la candidature. Toute candidature est acceptée dans la mesure où la personne peut statutairement siéger.
- 3- De nouvelles candidatures peuvent être déposées chaque année avant le lancement de la procédure de recrutement (c'est-à-dire entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 septembre). De même tout collègue souhaitant sortir du vivier peut demander à en être radié au début de chaque année universitaire (entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 septembre)

Cette procédure annule et remplace la procédure votée par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2008.

Cette modification de la procédure prendra effet dès le vote du CA - après avis du CS et du CT.

Le CT a refusé à l'unanimité cette proposition.

Blandine Mortain fait remarquer que cette évolution n'apporte pas de garantie sur la composition finale du vivier en termes de genre ou de compétence. Cette modification ne porte que sur la procédure et non sur le fonds.

Avis: 33 Pour

## **3. Bilan du contrat.**

Le président, présente le cadre général du bilan sur lequel il est important de se mettre d'accord car il va servir de base à la négociation sur le prochain contrat.

JC CAMART précise le calendrier des opérations : remontée du bilan composé de 3 parties fixée au 15 octobre 2013 suivi du projet d'établissement à élaborer pour le printemps 2014. La prochaine contractualisation s'étendra de 2015 à 2019 et le contrat doit être signé à l'été 2015.

10 groupes de travail ont été mis en place pour établir la partie bilan et l'outil SWOT a été utilisé pour mettre en exergue forces/ faiblesses et opportunités/ menaces qu'il s'agisse de la partie établissement ou de la recherche et de la formation.

Il commente les documents de séance pour la partie rapport d'auto évaluation concernant l'établissement. JF PAUWELS et S. MAOUCHE présentent ensuite les aspects recherche et formation.

Le président donne ensuite la parole aux membres du conseil.

A. Cappy pense que la vraie question est de savoir comment on se situe par rapport aux autres universités notamment au niveau national ( ?). On a certes progressé mais les autres également. Le benchmarking est certes un peu compliqué dans ce domaine.

Il est reconnu au travers de classement que l'université produit de la qualité tout en formant le plus grand nombre notamment en sciences pour l'ingénieur et en sciences naturelles au sens anglo-saxon du terme.

En termes d'insertion professionnelle on est clairement parmi les meilleures universités de France et les dispositifs d'accompagnement sont corrects. Mais il pointe le fait que les équipes de recherche et enseignement sont saturées. Beaucoup reste à faire et la réponse à certains enjeux se trouve désormais à l'échelon du PRES et de l'université de Lille.

La capacité des universités, écoles et organismes de recherche de la région à coopérer est un atout non négligeable. Il voit un progrès réel de ce point de vue sur le site lillois. Il est très important de définir une vision stratégique plus forte en termes de positionnement national et européen.

S.MAUCHE précise quelques éléments pour resituer la place de Lille1: 1ère université pour la FC. Pour la FI les remontées d'évaluations des enseignements et des formations qui sont faites au niveau national citent Lille1 et Bordeaux. Par ailleurs les groupes de travail qui fonctionnent au niveau de l'AMUE sollicitent souvent le concours de Lille1. En matière d'insertion professionnelle, on ne peut que constater que les taux de réponse aux enquêtes de suivi de cohortes sont nettement plus élevés que dans bon nombre d'établissements. En termes d'effectifs, on prévoyait une baisse aux environ de 16000 étudiants en grande partie due à la baisse démographique dans les tranches d'âge entrant dans le supérieur. Or Lille1 continue de progresser, c'est donc le signe d'une certaine attractivité même si les effets de la crise jouent également un rôle.

Ce qui est important n'est pas d'augmenter les effectifs étudiants mais de les accompagner au mieux dans leurs parcours de formation. Il voit également des marges de progrès possibles dans le domaine de la FTLV, enjeu qui reste encore assez mal perçu.

Il accorde une importance toute relative au classement de Shanghai dont on sort assez facilement. Ce qui est important c'est d'analyser pourquoi 10 universités françaises sont devant Lille1.

En termes de PIA, il estime qu'il y a des problèmes d'évaluation et qu'il est important d'avoir des organismes en appui avec des personnels qui consacrent la totalité de leur temps à la recherche. L'organisation actuelle est très fragile. Il faut regarder avec attention les recrutements que nous effectuons en M et D ainsi que le recrutement des enseignants chercheurs.

Le Président se dit attentif à ce point de la qualité du recrutement des enseignants-chercheurs; les postes devenant rares, il convient d'y prêter une attention toute particulière.

Il demande ensuite aux conseillers de donner leur avis sur le document auto évaluation.

**Vote: Pour: 30**

**Abstentions: 2**

Le président présente ensuite la 2ème partie du document qui traite des prémisses de ce que pourrait contenir le prochain contrat d'établissement. Il s'agit de documents plus synthétiques qui présentent les perspectives par grand axe (établissement, recherche et formation). Ce document constitue une esquisse d'orientations, le travail étant loin d'être achevé. Le texte sur l'université de Lille pourra notamment être retravaillé pour être plus percutant.

JC CAMART présente les axes stratégiques de développement pour l'établissement. JF PAUWELS et S. MAOUCHE présentent les axes stratégiques pour la recherche et la formation.

J.COSLEOU estime que cette partie comprend beaucoup d'éléments d'actualité et le présent est d'ailleurs trop employé ce qui ne rend pas le document très lisible. Il lui semblerait plus clair de présenter l'existant d'une part et les orientations d'autre part. Pour l'axe recherche il pense qu'il ne faut pas annoncer des structures car cela peut être bloquant par la suite. Il souhaite savoir si la notion d'institut existe toujours. En ce qui concerne l'axe « formations », il regrette que l'information PRES/ Université de Lille soit disséminée un peu partout dans le texte. Là encore cela nuit à la clarté des actions qui peuvent être menées dans le cadre de l'une ou l'autre entité.

Enfin dans la partie qui traite de la citoyenneté, il fait remarquer que le label engagement associatif n'est pas cité. Il demande également qu'au niveau des ressources documentaires, il soit ajouté que cela se fera à travers le futur learning center.

JF PAUWELS confirme que la notion de structure fédérative existe toujours. En biologie, les instituts fédératifs de recherche seront supprimés en fin d'année 2013. En agro alimentaire l'institut Charles Violette est en cours de construction.

Le Président répond à la dernière remarque de J. COSLEOU concernant l'université de Lille/ PRES: la présentation est liée à l'exercice condensé auquel nous sommes astreints par l'AERES qui conduit à un petit paragraphe par sujet. Pour la partie formation cela conduit à un travail de coordination et de cartographie très délicat et complexe. Pour l'ESPé, le choix est clairement affirmé. Quant aux opérations de valorisation, c'est la SATT qui œuvre et qui est notre outil. En matière de relations internationales il n'est pas question de déléguer au PRERS mais il y a des actions en commun qu'on va poursuivre. Ce n'est pas dans ce document qu'on peut préciser ce qui relève de Lille1 de l'université de Lille ou du PRES.

L.BELINGHERI s'étonne de trouver une phrase qui parle de la mise en place de conseils pédagogiques alors que cela n'a jamais fait l'objet de discussions en CEVU.

S. MAOUCHE indique qu'ils avaient déjà été proposés dans le cadre du contrat actuel mais qu'ils n'ont jamais été mis en place.

G. BUNTINX (CS) s'étonne de ne plus voir la notion Pôle Formation Recherche (PFR). Les groupes de travail ont beaucoup travaillé sur différentes hypothèses et le concept n'apparaît plus que de manière subliminale.

JC CAMART estime qu'il faut peut-être intensifier le niveau 2 dans la partie recherche voire formation.

Le président explique que c'est volontairement que ce texte ne rentre pas trop loin dans le détail, la réflexion n'étant pas encore aboutie.

Lionel Buchaillet (CS) souligne que la question des labels Carnot pour l'établissement n'est pas abordée. Il se demande si on laisse l'initiative aux laboratoires en matière de projets d'instituts Carnot.

Le Président admet que c'est une vraie question et qu'on doit y travailler.

Benoit DEMIL (CS) intervient sur l'absence d'information sur les ressources pour porter les projets de ce document. Imagine-t-on travailler à moyens constants ou développer nos capacités à lever des fonds ?

Le Président précise qu'il va falloir mobiliser davantage de ressources avec les partenaires extérieurs. C'est l'objectif de REECOM. Il faut aller vers plus de capacité réactionnelle pour mobiliser des moyens. Il faut être clair: les ressources en provenance de l'Etat ne vont pas augmenter à horizon 3/4 ans. Ce qui va augmenter, ce sont les ressources sur appel d'offres et il faut se mettre en position de pouvoir y répondre. Des dispositifs seront mis en place au niveau des laboratoires pour pouvoir avancer sur le terrain.

**Vote Pour : 25**

**Abstentions : 1**

Secrétaires de séance

Sylviane LE VILLAIN

Martine Lecoutre

Le Président

Philippe ROLLET